



Club de Quidditch de l'Université de Montréal

Détails sur les assurances 2013 – 2014

Activités sur le territoire canadien

Le Club de Quidditch de l'Université de Montréal ne possède pas d'assurance accident couvrant les joueurs de l'équipe. Ainsi, toutes les précautions doivent être prises en tout temps lors des activités du Club, que ce soit lors d'entraînements ou lors de matchs officiels, autant sur le territoire canadien que sur le territoire américain.

Cependant, le Club conseille à tous ses joueurs de conserver le régime annuel de soins de santé et de soins dentaires offert par la FAÉCUM et l'ASÉQ (Alliance pour la santé des étudiants du Québec), et dont les frais sont payés chaque année à travers la facture étudiante. En tant qu'étudiant de l'Université de Montréal, vous êtes automatiquement inscrit à ce régime - à moins que vous ne fassiez partie d'une catégorie particulière d'étudiants ou que vous ne vous soyez retiré de façon permanente.

Plus de détails sur la couverture, notamment sur les demandes de réclamation :

- <http://www.faecum.qc.ca/services/assurances-dentaires-et-de-sante-de-laseq>
- http://www.santeetudiante.com/rte/fr/FAÉCUM_Home

Informations rapides :

- Numéro de contrat (santé/dentaire) : Q1114
- Numéro de contrat (voyage) : 97180

Activités sur le territoire américain

En tant que joueur accrédité de la *International Quidditch Association* (IQA), vous bénéficiez d'un régime de soins de santé et de soins dentaires applicable lorsque vous jouez sur le territoire américain, lors des matchs et événements officiels de la IQA.

Lors des matchs et événements commandités ou supervisés par la IQA sur le territoire américain (les États-Unis continentaux, ainsi que l'Alaska et Hawaï), pendant les heures et à l'endroit planifié, tout joueur enregistré et accrédité par la IQA est couvert jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour les avantages relatifs aux frais médicaux liés à un accident, et jusqu'à concurrence de 250 \$ par dent pour les avantages relatifs aux frais dentaires. Le premier paiement lié aux frais médicaux ou aux frais dentaires doit être fait dans les 90 jours suivant l'incident. Plus de détails ici : <http://iqaquidditch.com/get-involved/membership/insurance-summary>

En tout temps, vous pouvez vous adresser à votre comité administratif pour toute question ou assistance en cas d'accident. Leurs coordonnées sont tenues à jour sur le site Web du Club, à l'adresse www.quidditch.umontreal.ca

Note : la forme masculine est utilisée par défaut dans le seul souci d'alléger la lecture du texte.